

## ARRÊTÉ PORTANT CONSTITUTION DU CONSEIL D'ÉTABLISSEMENTS PETITE ENFANCE

Le Maire de la Commune d'Ambarès et Lagrave,

VU le Code de la santé publique,

VU le Code Général des Collectivités Locales,

VU le Décret n° 2000-762 du 20 Février 2007 relatif aux établissements et services d'accueil des enfants de moins de six ans et modifiant le code de la santé publique,

VU la Circulaire n° 83-22 du 30 juin 1983, relative à la participation des parents à la vie quotidienne des crèches,

VU la délibération du Conseil Municipal n° 35/14 du 1<sup>er</sup> avril 2014,

VU les résultats des élections organisées au cours du mois de novembre 2014,

### A R R E T E

**ARTICLE PREMIER** : Le Conseil d'Établissements Petite Enfance est composé des membres suivants :

- Président : M. Michel HERITIE, Maire
  
- Représentants du Conseil Municipal :
  - Mme CLAVERE Claire (titulaire)
  - Mme GOURVIAT Annabelle (titulaire)
  - Mme BOUZIGUES Francisca (suppléante)
  - Mme PAILLET Sandrine (suppléante)
  
- Coordonnatrice Petite Enfance : Mme Marianne TOSELLI  
Directrice service accueil familial :  
Directrice service accueil occasionnel : Mme Christine ALINS
  
- Représentants des établissements :
  - Service d'Accueil Familial : Mme PLANCHAT Josiane  
Mme BARRIERE Aurore
  - Établissement d'accueil occasionnel : Aucun
  
- Représentants des parents :
  - Service d'Accueil Familial : Mme CASSAGNE Séverine  
Mme AUDUREAU Sandrine  
Mme BOULIN Lenaïc (suppléante)
  
  - Établissement d'accueil occasionnel : Mme REBIERE Delphine  
Mme VALANCE Dorothée  
Mme RICHARD Célia (suppléante)

**ARTICLE SECOND** : La durée des mandats des membres ne pourra excéder celle du mandat municipal en cours.

Fait à Ambarès et Lagrave, le 25 novembre 2014

Le Maire,



**Michel HERITIE**

Acte rendu exécutoire  
après dépôt en Préfecture le Et affichage du :